



Note d'éducation permanente
de l'ASBL Fondation Travail-Université (FTU)
N° 2017 – 14, octobre 2017
www.ftu.be/ep

Pacte pour un enseignement d'excellence

L'Ecole en chantier jusqu'en 2030

L'avis final relatif au « Pacte pour un enseignement d'excellence », concerté et élaboré par les principaux acteurs représentatifs du secteur de l'enseignement obligatoire, a été remis au Gouvernement de la Fédération Wallonie Bruxelles en mars 2017. Ce Pacte entend reconfigurer en profondeur la structuration, l'organisation et la gouvernance du système scolaire dans l'objectif de le rendre à moyen terme plus équitable et efficace. Les enjeux de cette réforme sont de tailles et vont évidemment susciter un certain nombre d'interrogations.

Une somme de plus de 300 pages d'un texte serré, présentant et détaillant assez rigoureusement un nombre considérable d'orientations et de recommandations concrètes, articulées autour de cinq axes stratégiques d'actions, et accompagnées des modalités de leur priorisation et de leur budgétisation : voilà ce à quoi ressemble formellement la version finale du « Pacte pour un enseignement d'excellence » rendu public le 7 mars 2017, après d'ultimes ajustements entre négociateurs.

Ce document¹ est en l'occurrence un avis, patiemment élaboré et négocié entre les principaux acteurs représentatifs du monde de l'enseignement (rassemblés au sein d'un dénommé « Groupe central »²), et soumis en tant que tel au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) qui l'a adopté dans la foulée. Cet avis repose sur une vaste entreprise de réflexion collective et participative inaugurée deux ans plus tôt (en janvier 2015) par la ministre de

¹ Document disponible sur le site dédié au Pacte pour un enseignement d'excellence : <http://www.pactedexcellence.be>

² Ce « groupe central » est composé de représentants des fédérations des pouvoirs organisateurs, des fédérations d'associations de parents, des centrales syndicales d'enseignement, de représentants de l'administration générale de l'enseignement ainsi que des principaux ministres concernés (enseignement obligatoire, supérieur et de promotion sociale).

l'enseignement obligatoire de l'époque (Joëlle Milquet), conformément aux prescrits de l'accord de politique communautaire de 2014.

Cet accord politique se prononçait en effet – en écho à un appel à « refondation de l'École » lancé peu avant les élections par un large panel d'acteurs associatifs, syndicaux et académiques – pour l'élaboration dès l'entame de la législature d'un « Pacte pour un enseignement d'excellence », se donnant comme objectif prioritaire « l'amélioration des performances de notre système éducatif et la réduction des inégalités qui influencent la réussite des élèves. » Et c'est précisément à cet impérieux objectif que le contenu du Pacte entend répondre, en présentant et détaillant les lignes de forces de ce qui peut sans doute être considéré comme le plus important projet de réforme du système scolaire depuis l'instauration de l'enseignement rénové au début des années 70. Traduit en Plan d'actions, les différentes mesures préconisées par le Pacte vont désormais être traduites en textes légaux (certaines l'ont d'ores et déjà été) pour s'imposer progressivement, sur les quinze prochaines années, à l'ensemble du système scolaire en vue de le rendre à la fois plus équitable et plus efficace.

TROIS ENJEUX MAJEURS DU PACTE

Au vrai, au moins trois enjeux majeurs traversent ce « Pacte pour un enseignement d'excellence ».

Le premier enjeu relève de la politique scolaire proprement dite. « *Il est impératif de faire évoluer l'école* » est-il précisé dès l'introduction du document. Le constat est en effet indéniable (et les conclusions des études comparatives internationales nous le rappellent d'ailleurs brutalement à intervalles réguliers) : en matière d'inégalités scolaires liées à l'origine sociale, notre enseignement obligatoire est l'un des plus inégalitaires qui soit, générant systématiquement de la sélection, de la ségrégation et de l'exclusion. Cette situation n'est ni socialement ni démocratiquement acceptable et appelle désormais urgemment des réformes à la hauteur de l'enjeu. Il s'agit là d'une des convictions fortes exprimées (en termes certes très feutrés) par l'ensemble des concepteurs du Pacte : « Notre système scolaire produit des résultats insatisfaisants tant en termes d'efficacité que d'équité. (...) Il est temps de dépasser les constats répétés, parfois depuis de nombreuses années, sur le fait que l'école ne donne plus à chaque enfant ou adolescent le bagage nécessaire pour lui permettre de s'engager activement dans la vie. » C'est donc bien et d'abord sur sa capacité à répondre efficacement à ce lourd déficit d'équité et d'efficacité scolaire que la Pacte joue sa crédibilité et qu'il devra à terme être évalué.

Le deuxième enjeu relève de la « gouvernance » du système scolaire. On l'a dit, le Pacte résulte d'un travail de concertation et de négociation entre les « partenaires sociaux » de l'École (réseaux, syndicats, parents). Par principe davantage préservé des aléas propres aux compromis et aux alliances politiques, cet accord ou Pacte social sur l'avenir de l'École est *a priori* assuré d'une plus grande stabilité dans le temps (nécessaire à sa mise en œuvre sur deux législatures au moins) ainsi que d'un surcroît de légitimité du fait que ce sont les « acteurs de terrain » (ou du moins leurs représentants), sensés être les plus qualifiés pour cerner la complexité des problèmes et les pistes de solutions, qui ont élaboré ce projet de réforme. Et c'est bien là l'un des paris du Pacte : forcer un compromis sur une réforme de long terme du système éducatif basé sur la concertation sociale et l'implication active des « partenaires sociaux » de l'École, afin de lui assurer un maximum de pérennité et de légitimité. En ce sens, la survie du Pacte dépendra du respect que lui portera la coalition actuellement en place, et celles qui lui succéderont, dans sa mise en œuvre intégrale. Plus globalement, c'est l'importance et le rôle de la concertation sociale au sein de la « gouvernance » du secteur de l'enseignement, et plus généralement au sein de la FWB, qui est ainsi éprouvé.

Le troisième enjeu est de nature plus institutionnel. La FWB est, on le sait, une institution dont l'utilité politique est régulièrement remise en question. Son manque d'efficacité, son incapacité supposée à se réformer, ses récurrents problèmes budgétaires liés à son impuissance fiscale amènent certains à plaider pour une régionalisation de ses compétences, dont (et prioritairement) celle de l'enseignement obligatoire. Sur ce point, nul doute que l'avenir de la FWB est intimement lié à la réussite, ou non, du Pacte pour un enseignement d'excellence. Il y a en effet fort à parier qu'un échec du Pacte, quelles qu'en soient les raisons, renforcera considérablement la position de ceux qui s'efforcent à dénoncer l'inertie congénitale de l'institution francophone et légitimera définitivement la cause de la régionalisation de l'enseignement, risquant d'entraîner du même coup le démantèlement complet de la FWB.

UNE RÉFORME ET NON UNE REFONDATION DU SYSTÈME SCOLAIRE

Cela étant, précisons que l'arsenal des recommandations présentées dans le Pacte ne s'inscrit pas à proprement parler dans une perspective de « refondation » du système scolaire, contrairement à ce que certaines déclarations initiales pouvaient laisser entendre et comme certains pouvaient l'espérer. Les termes de la loi du « Pacte scolaire » de 1959 et les équilibres historiques régulant le fonctionnement du système scolaire restent globalement inchangés (les réseaux gagnant d'ailleurs en légitimité et en puissance d'action). Du reste, le « Pacte d'excellence » résulte lui aussi d'un délicat compromis entre des attentes et des conceptions de « l'école réformée » qui ne sont pas, *a priori*, nécessairement concordantes (notamment entre représentants syndicaux et des PO). C'est la raison pour laquelle les négociateurs du Pacte insistent sur sa dimension « systémique », appelant le gouvernement à s'en saisir comme un tout cohérent : « le groupe central, est-il écrit, insiste sur le fait que les orientations qu'il préconise ne sont pas un catalogue dans lequel chacun peut faire son marché (...). Elles ouvrent des perspectives sur des sujets complexes, mais constituent également des points d'équilibre et de compromis qui résultent d'un long et patient travail collectif. » En Bref, le paquet de réformes proposées est à prendre ou à laisser : si le gouvernement s'aventurait à favoriser certaines orientations au détriment d'autres, l'idée même de « Pacte » en deviendrait caduque.

UNE RÉFORME ARTICULÉE AUTOUR DE « 5 AXES STRATÉGIQUES D' ACTIONS »

L'économie générale du « Pacte pour un enseignement d'excellence » est structurée en cinq grands « axes stratégiques d'actions » ; chaque axe étant lui-même décliné en une série de propositions et de recommandations plus spécifiques, nécessitant un phasage dans le temps et visant des objectifs à court, moyen et long terme.

Les cinq axes stratégiques du « Pacte » :

1. Enseigner les savoirs et compétences de la société du 21^{ème} siècle et favoriser le plaisir d'apprendre, grâce à un enseignement maternel renforcé, à un tronc commun polytechnique et pluridisciplinaire et à un cadre d'apprentissage révisé et précisé.
2. Mobiliser les acteurs de l'éducation dans un cadre d'autonomie et de responsabilisation accrues en renforçant et en contractualisant le pilotage du système éducatif et des écoles, en augmentant le leadership du directeur et en valorisant le rôle des enseignants au sein de la dynamique de l'établissement.
3. Faire du parcours qualifiant une filière d'excellence, valorisante pour chaque élève et permettant une intégration socio-professionnelle réussie tout en renforçant son pilotage et en simplifiant son organisation.

4. Afin d'améliorer le rôle de l'enseignement comme source d'émancipation sociale tout en misant sur l'excellence pour tous, favoriser la mixité inclusive dans l'ensemble du système éducatif tout en développant des stratégies de lutte contre l'échec scolaire, le décrochage et le redoublement.
5. Assurer à chaque enfant une place dans une école de qualité, et faire évoluer l'organisation scolaire afin de rendre l'école plus accessible, plus ouverte sur son environnement et mieux adaptée aux conditions de bien-être de l'enfant.

D'un point de vue budgétaire, leur mise en œuvre nécessitera des dépenses nouvelles, de l'ordre de 300 millions d'euros en rythme annuel de croisière dont une majeure partie (+/-230 millions) devraient à terme être financés par des « réorientations au sein du budget actuel de l'enseignement » (entendez : par les effets retours escomptés de certaines mesures).

De façon générale, la dynamique du Pacte poursuit un double objectif clairement identifié : réduire le taux d'échecs et de décrochages scolaires de 50% d'ici 2030. Il s'agit là d'un objectif incontournable sachant que notre système scolaire bat tous les records en la matière : 1 élève sur 2 a déjà redoublé au moins une fois en 3^{ème} secondaire ! (c'est un taux 4 à 5 fois supérieur à la moyenne des autres pays de l'OCDE). La pratique du redoublement est en effet socialement inégalitaire (car fortement corrélé à l'origine sociale des élèves), générateur de décrochages, pédagogiquement contreproductif, psychologiquement néfaste et extrêmement coûteux (aux alentours de 350 millions d'euros par an !). Cet objectif de diminution de moitié du taux de redoublement constitue dès lors un objectif (minimal) pertinent en termes d'équité et d'efficacité.

Il ne pourra être atteint qu'en activant une multitude de leviers interdépendants les uns des autres, détaillés au travers des 5 axes du Pacte. Impossible ici de tous les passer en revue et centrons (très) brièvement notre propos sur deux chantiers (deux axes stratégiques) parmi les plus emblématiques du Pacte : la redéfinition et l'allongement du tronc commun et la réforme du modèle de gouvernance du système éducatif.

UN TRONC COMMUN RENFORCÉ ET ALLONGÉ ET UN NOUVEAU MODÈLE DE GOUVERNANCE

L'axe stratégique n°1 (voir encadré) préconise l'instauration progressive (de 2020 à 2027) d'un tronc commun renforcé, de la première maternelle à la troisième année du secondaire. Cette importante mesure est assortie d'un certain nombre de dispositions organisationnelles sensées faire de ce tronc commun une vraie école du fondement pour tous : redéfini sur une base polytechnique et pluridisciplinaire (sans choix « d'options » donc), intégrant structurellement des dispositifs de remédiation devant permettre une gestion optimale de la diversité et de l'hétérogénéité des élèves, intégrant une approche éducative de l'orientation, etc. La mise en place de ce véritable tronc commun sous forme d'un seul et unique cursus scolaire pour tous les élèves de 3 à 15 ans, s'accompagne en outre d'une politique d'investissement conséquent dans l'enseignement maternel (traditionnel parent pauvre de l'enseignement) se traduisant notamment par l'engagement de 1.100 membres du personnel supplémentaire. L'idée : consolider l'égalité des chances et des acquis de tous les élèves dès le tout début de la scolarité (et du tronc commun), là où précisément se jouent les dynamiques d'accrochage scolaire, d'apprentissage de la langue de l'enseignement et de familiarisation de l'enfant au statut d'élève et à la culture scolaire. Ce projet d'une école commune pour tous de 3 à 15 ans constitue en soi une avancée considérable : porté par un vrai idéal d'égalité scolaire, il vise à favoriser la mixité sociale et scolaire au sein des classes et des établissements scolaires, à contrecarrer les logiques de (pré)orientations précoces (via des choix parfois contraints

d'options ou de filières) s'apparentant trop souvent à des logiques de relégations, et à assurer théoriquement à tous les élèves de 15 ans, sans distinction aucune, un même bagage de savoirs et de compétences considérés comme essentiels à l'exercice d'une citoyenneté effective et à une émancipation sociale et professionnelle réussie. Il s'agit de la sorte d'apporter une réponse structurelle et concrète à la problématique des inégalités scolaires en tentant de contrer les dynamiques de relégations, de ségrégations et de hiérarchisations inhérentes au modèle de fonctionnement hyper sélectif de notre système d'enseignement. C'est d'ailleurs pour cette raison que l'instauration telle d'un tronc commun, réellement inclusif et allongé jusqu'à au moins 15 ans, est revendiqué depuis de nombreuses années par de nombreux militants et acteurs associatifs et syndicaux. Il va sans dire que la mise en place de ce tronc commun revisité et allongé s'accompagne de défis considérables. Principalement pour les équipes éducatives qui auront la responsabilité d'amener à la réussite des cohortes d'élèves de la 1^{ère} maternelle à la 3^{ème} année du secondaire, au sein d'un unique parcours scolaire, en devant gérer davantage d'hétérogénéité (des niveaux, des cultures, des situations individuelles) tout en devant drastiquement limiter la pratique du redoublement comme mode de gestion « classique » de cette hétérogénéité des classes. A ce titre le Pacte prévoit l'instauration et le développement de dispositifs pédagogiques et d'outils de diagnostics précoces, de différenciation, de remédiation, d'évaluation formative, tout en insistant sur la nécessité de donner davantage d'ampleur au travail collaboratif entre enseignants.

La réforme du modèle de « gouvernance » du système éducatif constitue quant à elle une seconde dimension centrale du pacte, déclinée dans son « axe stratégique » n°2. L'objectif déclaré reste le même : améliorer à terme l'efficacité et l'équité du système scolaire. Cette nouvelle approche de la « gouvernance » entend favoriser l'implication de l'ensemble des acteurs de l'École en renforçant à la fois leur autonomie d'actions et d'initiatives tout en les responsabilisant par rapport à leurs résultats (objectifs). Il s'agit de la sorte d'appliquer à toutes les écoles une exigence de reddition de compte à l'égard de leur pouvoir subsidiant.

Cette nouvelle « culture » de l'autonomie et de la responsabilisation, le Pacte prévoit de l'implémenter à tous les étages du système scolaire, du niveau macro (la FWB, les PO et les établissements) au niveau plus micro (PO, directions et enseignants).

Au niveau *macro*, cela se traduit par la mise en place d'un *pilotage par objectifs* du système scolaire qui repose sur une définition *contractuelle* des rapports entre le pouvoir régulateur (la FWB), les PO et les établissements. Dans les très grandes lignes, (1) le Gouvernement (le pouvoir régulateur) fixe des objectifs généraux (en termes d'équité, d'efficacité et d'efficience) à atteindre par le système scolaire dans son ensemble, (2) chaque établissement scolaire (PO, directeur et équipe éducative selon une dynamique participative) élabore un *plan de pilotage* déclinant les objectifs spécifiques qu'il se propose d'atteindre à son niveau pour rencontrer les objectifs généraux précités, et (3), chacun de ces plans de pilotage fait à terme l'objet d'une contractualisation (devenant de la sorte *un contrat d'objectifs*) avec un représentant du pouvoir régulateur au niveau sous-régional (zones). Il est en outre prévu un accompagnement spécifique de contractualisation pour les établissements dits « en difficulté » (ceux qui dans les faits concentrent les publics d'élèves les plus fragilisés), du fait « d'une performance présentant un écart significatif par rapport à la moyenne des établissements en fonction d'indicateurs liés aux résultats des élèves, à leur parcours, au climat de l'école et à la dynamique des équipes éducatives ». Sur base d'un diagnostic préalable (réalisé par l'administration centrale), le pouvoir organisateur de ces écoles en difficulté propose un dispositif dit de « rattrapage » (pouvant inclure divers soutiens spécifiques), qui une fois contractualisé, fera quant à lui l'objet d'une évaluation annuelle. Le plan de pilotage de chaque école doit en principe être adopté pour une durée de 6 ans au terme desquels il est évalué³ (dans une optique « collective, compréhensive et constructive » précise le texte) et réactualisé. Même si les objectifs fixés par le

³ Une évaluation intermédiaire est prévue au terme de la 3^{ème} année.

gouvernement pour l'ensemble de la FWB sont contraignants, les rédacteurs du Pacte insistent toutefois sur le fait que ce modèle de pilotage par objectifs se veut respectueux de l'autonomie des écoles. L'objectif visé ne consiste nullement « à les mettre sous tutelle en leur assignant des objectifs spécifiques de manière technocratique dans une démarche purement *top-down* ». Ce sont bien les PO et les directions, en étroite concertation avec les équipes éducatives qui sont responsables de l'élaboration et, après procédure de contractualisation, de la mise en œuvre de leur propre plan de pilotage. Et si les objectifs ne sont pas atteints ? Dans la majorité des cas, des mesures correctrices devront être intégrées dans les nouveaux plans de pilotage. Reste que, en cas de mauvaise volonté manifeste, des mesures plus contraignantes sont envisagées, de la commande d'audits externes à la désignation de « managers de crise ».

Au niveau plus *micro*, ce nouveau cadre d'autonomie et de responsabilisation implique également une série d'évolutions allant dans le sens, par exemple, d'un leadership largement renforcé des directions, d'une autonomie accrue des équipes éducatives quant au choix des moyens et méthodes à mettre en œuvre pour atteindre leurs objectifs par une plus grande souplesse accordée dans la gestion des moyens d'encadrement, par des procédures d'évaluation des enseignants, etc.

Ce nouveau modèle de gouvernance, bien trop brièvement décrit ici, tente ainsi de concilier deux exigences perçues comme nécessaire à l'amélioration de l'efficacité générale du système éducatif : une exigence de liberté et d'autonomie d'une part, nécessaires à un ajustement optimal des moyens et des méthodes aux objectifs à atteindre, et une exigence de reddition de compte d'autre part, plaçant tous les acteurs de l'école face à leur responsabilité dans la poursuite de ces mêmes objectifs.

QUELQUES INTERROGATIONS PARMIS D'AUTRES...

Les premiers décrets initiant la mise en œuvre de la dynamique réformatrice du Pacte ont d'ores et déjà été votés. Mais l'essentiel reste à faire et de nombreuses questions restent pendantes. La question du consensus autour du projet de réforme notamment, consensus des acteurs politiques (évoqué plus haut) mais aussi des acteurs éducatifs (les enseignants) : ni l'un ni l'autre n'est totalement assuré. L'adhésion du corps enseignant au projet et à ses finalités reste un enjeu majeur, d'autant que le Pacte induit une conception profondément renouvelée du métier d'enseignant (autonomie renforcée, travail plus collaboratif, évaluations, diversifications des missions, travail de remédiation, etc.). A cet égard, une réforme conséquente de la formation initiale des enseignants (articulation de son contenu aux principaux axes du Pacte et allongement de sa durée) s'avère être une condition indispensable à la réussite du Pacte. Annoncée depuis des années, cette dernière se fait toujours concrètement attendre.

Plus fondamentalement, la dynamique programmatique générale du Pacte mérite d'être sérieusement interrogée. Au-delà de sa cohérence formelle, il est assez manifeste que cette dernière est travaillée par deux orientations « idéologiques » potentiellement en tension : une orientation « sociale » d'une part, indexée à des objectifs d'émancipation et d'égalité des chances et des acquis (...) et une orientation plus « libérale » d'autre part, davantage indexée à des objectifs d'efficacité et d'efficience du système et qui se manifeste notamment à travers l'imposition d'une nouvelle forme de lexique institutionnel (« leadership », « contrat d'objectifs », « plan de pilotage », « excellence » etc.) et de dispositifs managériaux qui imprègnent le nouveau modèle de « gouvernance » du système scolaire. Que les orientations à tonalité plus « libérale » du Pacte neutralisent les effets potentiellement égalitaires et émancipateurs de ses orientations à finalité plus « sociale » inquiète bon nombre d'observateurs et militants de l'égalité scolaire. Il est même à craindre pour certains qu'un tel modèle de gouvernance contribue au final à renforcer la concurrence et les inégalités scolaires ; crainte d'autant plus fondée que ce modèle de gouvernance laisse inchangé et

s'accommode parfaitement du mode actuel de régulation en quasi-marché du système scolaire. Last but not least, la timidité des réponses apportées par le Pacte à certaines problématiques scolaires importantes, telles que la non gratuité effective de l'école ou son déficit de mixité sociale ne va pas pour apaiser les esprits.

Un autre point d'attention porte sur le soutien équilibré aux différents champs de compétences gérés par la FWB qui tous, rappelons-le, concourent à une politique globale d'émancipation et d'égalité sociale. En ce sens, l'enjeu est de développer une politique globale et intégrée de socialisation et d'éducation. Cela concerne évidemment l'institution scolaire, mais cela concerne tout aussi bien et tout aussi fondamentalement des secteurs tels que l'accueil de la petite enfance, le soutien au secteur associatif, les organisations de jeunesse, les institutions culturelles, etc... autant de secteurs qui pour la plupart sont aujourd'hui structurellement sous-financés et qui risquent de voir leur développement (et leur efficacité) entravé, faute de ne pouvoir bénéficier de ressources nécessaires pour cause, notamment, d'investissement prioritaire dans l'École. L'École ne peut pas tout et n'est pas toute seule : l'efficacité de mission émancipatrice dépend également et étroitement du développement des autres secteurs d'actions publiques qui participent, par d'autres voies, à la réalisation de cette même mission. Un juste équilibre des investissements publics au soutien et au développement de toutes les compétences de la FWB est donc un enjeu essentiel.

Reste une question lourde et difficile : réforme ou refondation de l'École ? Cette question anime également le débat. L'ambition réformiste du Pacte est jugée largement insuffisante par certains qui considèrent que l'École telle que nous la connaissons est une institution historique désormais obsolète, en total décalage avec les grandes mutations sociétales et technologiques en cours. Tenter une énième fois de la réformer reviendrait à vouloir maintenir artificiellement en vie un projet éducatif qui n'est par principe plus à même de répondre valablement aux vrais enjeux du 21^{ème} siècle et qui est de toute façon inexorablement vouée à la fragmentation et à la marchandisation. D'où l'idée défendue par certains de tourner la page et d'initier un large débat démocratique sur les contours souhaitables d'une « nouvelle institution éducative commune » dont la légitimité renouvelée reposerait sur sa capacité à reformuler un vrai programme éducatif émancipateur en phase avec les défis du siècle.

Toute conciliation entre cette option de refondation et celle portée par le Pacte est difficile à imaginer. Mais il y a fort à parier que les débats autour d'une nécessaire et complète refondation de l'École monteront à l'avenir en puissance si le modèle « d'enseignement d'excellence » promu par les réformes du Pacte devait correspondre aux prédictions les plus alarmistes qui lui sont faites.

Frédérique LIGOT.

Protection de la propriété intellectuelle : la FTU utilise le système de licences et de partage des connaissances Creative Commons

<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/2.0/be/deed.fr>



Les notes d'éducation permanente sont mises à disposition selon les termes de la [licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage à l'Identique 3.0 non transposé](#).

Les autorisations au-delà du champ de cette licence peuvent être obtenues à pierre.georis@ftu.be

**FTU – Association pour une
Fondation Travail-Université**

Chaussée de Haecht, 579 – 1030 Bruxelles
+32-2-2463851

Site éducation permanente : www.ftu.be/ep
Site recherche : www.ftu-namur.org

Éditeur responsable : Pierre Georis



Avec le soutien de la Communauté française / Fédération Wallonie Bruxelles